

Image not found or type unknown



delegation temporaire d'autorité parentale

Par **maman1288**, le **30/10/2009** à **10:38**

bonjour, voila, je suis amener a partir pour 3 mois et ne peux emmener mon fils.
Je suis legalement la seule detentric de l'autorité parentale (il n'a pas été reconnu)
J'aimerais que pendant mon absence, mon conjoint ait l'autorité parentale, donc que doit-on
faire?quelles sont les demarches a effectués pour cette delegation temporaire d'autorité
parentale?
merci de vos reponses rapides, je pars dans 3 jours!